



Rupture de reservation de logement

Par **mocqri**, le **09/06/2012** à **08:43**

Bonjour,
je devais emménager dans un appartement en juillet pour me rapprocher de mon ami. mais nous ne sommes plus ensemble j'ai prévenu la propriétaire. il veut que je paie quand même il me demande de lui payer le préavis a-t-il le droit alors que je ne suis pas rentré dans le logement. merci

Par **cocotte1003**, le **09/06/2012** à **09:01**

Bonjour, effectivement si vous avez signé le bail vous devez les 3 mois de préavis si le bail est non meublé qui commence à réception de la LRAR que vous lui enverrez pour demander le congé. Durant la période de préavis vous devez payer le loyer et les charges jusqu'à la relocation. Si vous n'avez pas signé le bail, vous ne lui devez rien, cordialement